DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/09-448-1223 du 26/01/2009

DIPLOME NATIONAL DU BREVET - SESSION 2009 - METROPOLE

Destinataires: Tous destinataires

Affaire suivie par: M. MACREZ - Tel: 04 42 91 71 73 - Mme CAZES - Tel: 04 42 91 71 74 - Fax: 04

42 38 73 45

Le recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

Vu le décret n° 87.32 du 23 janvier 1987 modifié et l'arrêté du 18 août 1999 modifié relatifs au Diplôme National du Brevet

Vu la note de service n°2000-229 du 15 décembre 2000 relative aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet

ARRETE

Article 1er : Les épreuves écrites du Diplôme National du Brevet se dérouleront dans les centres de l'académie d'Aix-Marseille selon le calendrier figurant en annexe du présent arrêté au titre de la session 2009.

Article 2 : Les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale des départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

ANNEXE 1

DIPLOME NATIONAL DU BREVET Session 2009

Calendrier des épreuves pour l'académie d'Aix-Marseille

Mardi 30 juin 2009

Epreuves communes à l'ensemble des candidats

```
    > 09h00 − 10h30 Français 1 ère partie
    > 10h45 − 12h15 Français 2<sup>ème</sup> partie
    > 14h30 − 16h30 Histoire − Géographie et Education Civique
```

Mercredi 1er juillet 2009

Epreuve commune à l'ensemble des candidats

➤ 09h00 – 11h00 Mathématiques

Epreuves réservées aux candidats individuels

➤ 11h15 – 12h45	Education musicale (série collège) Arts plastiques Education socio-culturelle (Enseignement Agricole)
> 14h00 - 16h30	Langue Vivante Etrangère section internationale
➤ 16h15 – 17h00	Langue Vivante Etrangère Sciences de la Vie et de la Terre E.F.S. ou Vie Sociale Professionnelle (séries technologique et professionnelle)
➤ 17h30 – 18h15	Sciences Physiques ou Physique - Chimie